



Recommandations pédagogiques pour les spécialités Electrotechnique, Electronique et Industries graphiques Année 2011/2012

*Texte adressé aux proviseurs, aux directeurs de CFA, aux chefs de travaux,
à l'attention des enseignants PLP de S.T.I. génie électrique : électrotechnique et électronique, de construction, et aux enseignants des S.T.I. des industries graphiques,
de l'Académie de Strasbourg.*

Ces recommandations complètent celles des années antérieures qui, sauf indications contraires, restent en vigueur.

Pour les retrouver :

http://www.ac-strasbourg.fr/sections/enseignements/seconaire/pedagogie/les_disciplines/sciences_et_technique/genie_electrique/electrotechnique/communication_de_li

Remarque :

Ces recommandations pédagogiques ne se substituent pas aux textes officiels, elles sont destinées à en analyser les contenus ou à faciliter leur mise en œuvre.

Sommaire

1. Santé et sécurité au travail, habilitation et normalisation	.	2
2. Rappels réglementaires	.	5
3. Préparation didactique	.	6
4. Priorités nationales	.	8
5. Les baccalauréats professionnels	.	9
6. Le bac pro SEN	.	10
7. Le bac pro Industries graphiques	.	11
8. Le bac pro ELEEC	.	13
9. Le CAP Pro Elec	.	14
10. Rédaction de sujets d'examen et de concours	.	15
11. Nouveaux équipements pédagogiques	.	16
12. Formation des élèves à la H.T.A.	.	16
13. Périodes de formation en milieu professionnel	.	17
14. Formation continue des enseignants	.	18

1. Santé et sécurité au travail, habilitation et normalisation

De nombreuses nouvelles normes sont parues. Je demande à tous les enseignants d'enseigner et de respecter les normes en vigueur dans les équipements et installations du plateau technique du lycée.

Formation à l'habilitation électrique - mise à jour de la norme UTE C 18 510

Le suivi des formations de vos élèves à l'habilitation électrique est toujours obligatoire. Le site de l'INRS est le suivant : <http://www.esst-inrs.fr/gestion/>

La révision du décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 et de la publication UTE C 18-510, dont les nouveaux textes devaient entrer en vigueur au 1er juillet 2011, a incité l'inspection générale des Sciences et Techniques Industrielles à rénover la formation à l'habilitation électrique des élèves et étudiants des voies technologiques et professionnelles à partir de 2012. Il est toujours possible d'utiliser le carnet imprimé par le lycée Gutenberg. Ce livret, qui possède une couverture plus rigide que les simples photocopies, peut être commandé auprès du chef de travaux du lycée Gutenberg : dominique.schneider@ac-strasbourg.fr

Dernière info : les travaux de préparation de la nouvelle norme ont pris du retard. Un nouveau décret n'entrera en vigueur qu'en 2012. A la rentrée de septembre 2011, les anciennes procédures resteront en vigueur, et ceci pour toute l'année scolaire 2011/2012, même si le nouveau décret paraîtra en cours d'année scolaire.

Une réunion nationale a eu lieu le 3/12/2010 au CERPET à Paris.

Lire le compte rendu rédigé par Charles Bonaud : lire [ANNEXE 1](#).

Projets des établissements dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail

Une convention entre le rectorat de l'académie, la CRAM Alsace-Moselle, la région Alsace, l'INRS, l'UdS et le GIP FCIP Alsace a été signée le 1er janvier 2010. Un comité de pilotage définit les priorités annuelles, les moyens budgétaires, les actions de formation des enseignants et examine les projets pédagogiques susceptibles d'être retenus. Pour la réalisation des différents projets, la CRAM Alsace-Moselle, d'une part, et la région Alsace, d'autre part, versent une subvention au GIP FCIP Alsace qui en assure la gestion financière. La subvention de la région Alsace est utilisée spécifiquement au niveau des CFA. La subvention de la CRAM Alsace-Moselle est utilisée pour :

- financer des formations nationales organisées par l'INRS et suivies par les futurs formateurs des enseignants de l'Académie,
- financer les projets des établissements ou des projets transversaux (Synergie...) qui s'inscrivent dans le cadre de la convention,
- exceptionnellement, financer certaines formations d'enseignants qui ne sont pas prises en charge par l'Académie et qui correspondent aux priorités définies par le comité de pilotage.

Les projets éligibles des établissements doivent contribuer à faire acquérir aux élèves et étudiants des établissements technologiques et professionnels, et/ou aux apprentis des Centres de Formation d'Apprentis, la capacité d'appréhender, analyser et prévenir les risques d'une situation de travail. Ils doivent donc avoir un caractère pédagogique et informatif dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail en se présentant sous des formes diverses telles que :

- maquettes et productions pédagogiques
- colloques, séminaires, forums
- formations spécifiques
- etc.

Site AFNOR

L'AFNOR et le Ministère de l'Éducation nationale ont lancé un espace dédié aux enseignants.

La normalisation est maintenant intégrée dans tous nos programmes et référentiels. En partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, l'AFNOR a lancé un site Internet dédié aux enseignants. Ce site met à leur disposition une base de ressources pédagogiques opérationnelles sur la normalisation et la certification. Il propose l'accès à des stages de formation à la normalisation et facilite l'accès aux normes à des conditions privilégiées. Pour découvrir le site : <http://www.enseignants.afnor.org>

ACANOR

Grâce à l'ACANOR, les enseignants de l'Académie de Strasbourg ont toujours droit à un accès privilégié au site UTE : <http://www.ute-fr.com> Je vous prie de le consulter régulièrement.

Travaux en hauteur

Application du décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004

Tout d'abord un constat : le secteur du bâtiment et des travaux publics présente le plus haut niveau de risque d'accident. Le BTP occupe 7,4% des salariés mais recense 16,6% des accidents avec arrêt et 27,4% des décès (chiffres 2003). Les chutes de hauteur sont la principale cause d'accidents graves et de décès dans le secteur du BTP. Les textes qui réglementent les travaux en hauteur ont évolué avec la publication du Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Ce décret, complété par l'arrêté du 21 décembre 2004 et la circulaire du 27 juin 2005, change la donne en matière de responsabilité en introduisant des obligations pour les entreprises :

- travail en hauteur à partir d'un plan de travail sûr,
- priorité à la protection collective,
- compétence et formation pour les travaux d'échafaudage,
- l'utilisation de matériel conforme.

Quelques exemples de points de vigilance signalés, à titre d'exemples, par l'inspecteur du travail :

- Pour les échafaudages sur pied, la nouvelle réglementation interdit de monter sur un niveau supérieur si les protections ne sont pas mises en place. Pour le matériel déjà acheté, il faut l'adapter pour permettre un montage en sécurité. En général, le matériel est prévu par les fabricants. Dans le cas contraire, prévoir l'utilisation de harnais avec point d'ancrage et note de calcul présente sur site.

- Les échelles, escabeaux et marchepieds ne doivent pas être utilisés comme postes de travail (Art. R4323-63).

Pour les formations des élèves et des apprentis, les travaux en hauteur ne nécessitent pas de demande de dérogation et sont autorisés dès lors que l'aptitude médicale est délivrée par le médecin. Pour l'utilisation du matériel (échafaudage, plate-forme à ciseaux, plate-forme individuelle roulante, ...), une formation préalable est obligatoire et doit être assurée par un des moniteurs académiques, à destination des élèves ou des apprentis. **Les opérations de montage/démontage sont interdites aux mineurs et aucune dérogation n'est possible.**

Textes en vigueur :

1- Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

2- Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail.

3- Circulaire DRT no 2005-08 du 27 juin 2005 relative à la mise en œuvre du décret du 1er septembre 2004 et de l'arrêté 21 décembre 2004.

Les enseignants référents d'électrotechnique :

Dans le Bas-Rhin :	M. FARFAR Rachid	PLP Electrotechnique	Lycée Rudloff	Strasbourg
Dans le Haut-Rhin :	M. ARNOUX Alain	PLP Electrotechnique	Lycée Schwendi	Ingersheim

Installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation

Loi N° 2010-238 du 9 mars 2010 (JO N° 0058 du 10 mars 2010)

La France était l'un des derniers pays occidentaux à ne pas avoir l'obligation d'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF). L'adoption de cette loi a été motivée par l'augmentation du nombre d'incendies au cours de ces dernières années ainsi que par le nombre croissant de victimes en résultant. En 2009 ce nombre d'incendies en France a augmenté de 10 %. La généralisation des détecteurs de fumée devrait permettre de sauver 400 à 500 vies et réduire le nombre de personnes brûlées qui s'élève à 10 000 chaque année.

L'essentiel de cette loi :

- Tout occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, doit installer au moins un détecteur de fumée normalisé et veiller à son entretien et à son bon fonctionnement.
- Le détecteur de fumée pourra être alimenté par pile ou par le secteur.
- La mise en place du détecteur de fumée sera contrôlée par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel l'occupant a conclu un contrat garantissant les dommages.
- Le décret N° 2011-36 du 10/01/2011 fixe les modalités d'application et d'installation, JO du 11/01/11.
- Ce décret précise les exigences auxquelles doit répondre le détecteur de fumée normalisé installé dans chaque logement, les conditions de son installation, de son entretien et de son fonctionnement.
 - En particulier l'article R.129-12 précise que le détecteur de fumée normalisé doit :
 - détecter les fumées émises dès le début d'un incendie ;
 - émettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie dans le seul logement où la détection a eu lieu.
 - L'article R.129-13 précise à qui incombe la responsabilité de l'installation et de l'entretien.
- L'Article 3 stipule que les obligations du décret devront être satisfaites au plus tard le 8 mars 2015.

Normes européennes des systèmes de :

- détection et d'alarme incendie : EN 54. La NF EN 54-1 de mai 2011, précise les différents systèmes de détection d'incendie et leur fonction qui est de détecter les incendies dans le temps le plus court possible et de donner l'alerte pour que les mesures appropriées puissent être prises.
- détection de fumée : EN 14604, repris par l'AFNOR en norme française homologuée sous la référence NF EN 14604 – 2005. Les détecteurs de fumée mis sur le marché doivent, depuis le 1^{er} Août 2008, être conformes aux exigences de la norme européenne.
- détection de monoxyde de carbone : depuis juillet 2010 il existe une norme NF EN 50291 concernant les appareils de détection de monoxyde de carbone à installer dans les locaux à usage domestique.

Normes NF EN 15643-2 : Évaluation des performances environnementales.

Cette norme vient d'être publiée. Elle présente un cadre commun et méthodologique pour évaluer les performances environnementales des bâtiments. C'est la seconde norme de la série de normes européennes EN 15643 sur la contribution des ouvrages de construction au développement durable.

Sources « ACANOR Infos » et extraits de « Exclusives AFNOR N° 40 du 7 mai 2011 ».

Pour plus de détails, <http://www.legifrance.gouv.fr>

La nouvelle RT 2012

En application des normes européennes et du Grenelle de l'environnement, la nouvelle RT 2012 remplace la RT 2005. Elle s'appliquera en 2012. Elle marquera une évolution notable des modes de construction des bâtiments. Les enveloppes devront être de plus en plus isolées et étanches. La notion de basse consommation est liée aux objectifs de performance énergétique, notamment du facteur 4, qui consiste à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Les bâtiments basse consommation (ou BBC) ne doivent pas consommer plus que la valeur cible catégorie A de l'étiquette énergétique, soit 50 kWh d'énergie primaire par m² habitable et par an. Cette quantité d'énergie primaire (EP) regroupe le chauffage et l'eau chaude sanitaire, le rafraîchissement éventuel, la ventilation, l'éclairage et les auxiliaires (pompes, ventilateurs...). Les habitations affichant une telle performance sont qualifiées d'habitat basse énergie ou basse consommation. La construction basse consommation dans le neuf comme en rénovation ainsi que le tertiaire, donne lieu à des labels « basse énergie ». En résumé, il faut diviser d'un **facteur 4** la consommation d'énergie. Une des conséquences pour les électriciens : les convecteurs à installer seront moins puissants.

Dans l'industrie, et pour les entreprises, la mise en place de **contrats de performances énergétiques** seront obligatoires.

Norme moteurs

Le 16 Juin 2011 le règlement CE N° 640/2009 du 22 juillet 2009 est entré en application pour le marché européen. Il impose que les moteurs mis sur le marché doivent avoir un rendement supérieur ou égal au niveau IE2. Cette directive concerne la plupart des moteurs « basse tension » dans la plage de puissance de 750 W à 375 kW avec quelques exceptions clairement identifiées. Cela signifie que tous les moteurs commercialisés par les constructeurs de moteurs, dont la date de fabrication est postérieure au 16 Juin 2011, devront avoir au minimum la classification de rendements IE2.

2. Rappels réglementaires

Les rappels réglementaires des années antérieures restent en vigueur, sauf indications contraires.

Les Instructions Permanente de Sécurité

Je vous rappelle que les Instructions Permanentes de Sécurité (IPS) actualisées doivent être affichées dans les locaux (voir mes recommandations pédagogiques des années antérieures).

Tenue de travail et rangement

Une tenue de travail appropriée est obligatoire pour tous, le professeur étant l'exemple à suivre. Le nettoyage du poste de travail est une compétence à évaluer chez l'élève. Les enseignants veilleront à avoir leur espace de travail correctement rangé.

Cahier de textes

Un cahier de textes numérique remplace le cahier de textes papier à partir de septembre 2011 : lire le BO n°32 du 9 sept 2010. Cette circulaire abroge et remplace la circulaire du 3 mai 1961

Dans le système éducatif, les outils numériques apportent une aide précieuse aux enseignants. Ils favorisent une meilleure communication avec les familles et les partenaires de l'École. Le cahier de textes numérique fait partie de ces outils. Accessible à travers les réseaux internes de communication sécurisés, il a pour vocation d'apporter une aide au service des activités d'enseignement, en même temps qu'une facilité d'accès accrue pour tous les utilisateurs. Le cahier de textes de classe, même dématérialisé, constitue un document officiel, à valeur juridique. De façon permanente, il doit être à la disposition des élèves et de leurs responsables légaux qui peuvent s'y reporter à tout moment. Il permet, en cas d'absence ou de mutation d'un professeur, de ménager une étroite **continuité du parcours de formation** entre l'enseignement du professeur et celui de son suppléant ou de son successeur. Il sera tenu par chaque professeur concerné et sera à la disposition des personnels de direction et d'inspection. Le cahier de textes mentionnera, d'une part, le contenu de la séance et, d'autre part, le travail à effectuer, accompagnés l'un et l'autre de tout document, ressource ou conseil à l'initiative du professeur, sous forme de textes, de fichiers joints ou de liens.

Le cahier de textes numérique ne dispense pas chaque élève de continuer à tenir un cahier de textes individuel.

La discipline et les sanctions BO spécial n°6 du 25 août 2011

Un numéro spécial du BO est consacré à l'organisation des procédures disciplinaires dans les lycées, aux mesures de prévention et alternatives, aux sanctions et au règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement. Je vous invite à le consulter.

L'usage des manuels scolaires

L'usage de manuels scolaires ou d'outils numériques conformes aux programmes, permet aux professeurs de disposer d'outils pédagogiques de référence et aux élèves de consolider leurs apprentissages. Leur choix par les équipes pédagogiques s'appuiera utilement sur les référentiels. On n'enseigne pas sans outils, pas plus que l'on n'apprend sans outils pédagogiques, la photocopie ne pouvant pas uniquement en tenir lieu.

Espaces collaboratifs et espaces numériques de travail

J'encourage les enseignants à créer ou à utiliser les espaces collaboratifs existants et les ENT.

Évaluation des compétences des élèves ou des apprentis

Je rappelle à tous les formateurs l'obligation de remplir des fiches de suivi des compétences acquises par les apprenants : élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue.

Le B2I :

Le Brevet Informatique et Internet « B2i » atteste l'acquisition d'un ensemble de compétences développées par les élèves ou les apprentis, tout au long de leur cursus, depuis l'école, au collège, et dans les lycées y compris professionnels et les centres de formation d'apprentis.

Voir les BOEN n°42 du 16 novembre 2006; BOEN n°29 du 20 juillet 2006 et BOEN n°34 du 22 septembre 2005.

Epreuve de contrôle = oral de rattrapage

Pour les candidats au bac pro il existe un oral de rattrapage pour ceux ayant une note >10 aux épreuves professionnelles et une note comprise entre 8 et 10 aux épreuves générales.

Dans toutes les spécialités de bac pro, cet oral concerne deux disciplines :

- le français - histoire-géographie (évaluation par les enseignants de lettres - histoire)
- et les maths - sciences, épreuve E1 (ce sont les enseignants des disciplines professionnelles qui évaluent les élèves lors de cet oral, **sauf pour les bac pro SEN et ELEEC où ce sont les profs de math - sciences.**)

Échanges franco-allemands

Les échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue ainsi que d'enseignants et formateurs impliqués dans ces échanges sont précisés dans la note de service n° 2011-097 du 24-6-2011. Les établissements intéressés sont invités à demander un dossier de candidature à : Monsieur le délégué français, secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle, Villa Europa, Kohlweg 7, D-66123 Saarbrücken, ou à l'adresse électronique suivante : info@dfs-sfa.org

Les coordonnées téléphoniques du SFA : 00 49 / 681 501 11 80 - télécopie : 00 49 / 681 501 12 13, et site internet : <http://www.dfs-sfa.org/francaise/index.htm>

Les dossiers renseignés et accompagnés des pièces justificatives seront à adresser par le chef d'établissement à la délégation académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC) du rectorat pour le 9 septembre 2011.

Le séjour dans le pays partenaire est fixé à deux semaines. L'enseignant ou le formateur participant à l'échange sera remboursé des frais de voyage aller-retour sur la base du tarif SNCF seconde classe et percevra une indemnité journalière forfaitaire de 46 euros.

Sorties et voyages scolaires au collège et au lycée

Une circulaire rappelle les modalités d'organisation d'une sortie ou d'un voyage scolaire. A lire dans le BO n°30 du 25 août 2011.

Rapport d'activité des enseignants :

Les enseignants peuvent me faire parvenir un rapport d'activité. Ce rapport ne décrit pas uniquement les tâches et les missions de l'enseignant, mais il devrait apporter une analyse de ses activités à partir de mes recommandations pédagogiques ou/et de la lettre de mission du chef d'établissement. La plupart des enseignants qui ont été inspectés l'année scolaire dernière m'ont fait parvenir leur rapport d'activité. Je les en remercie. Le rapport d'inspection peut reprendre des éléments positifs du rapport d'activité.

3. Préparation didactique

Les parcours de formation

La réduction de la durée de formation des élèves qui préparent un bac pro en trois ans a des conséquences importantes sur les stratégies d'enseignement à mettre en œuvre : **2 ans + 2 ans = 3 ans.**

Tous les établissements de l'Académie de Strasbourg ont travaillé à l'élaboration de parcours de formation en trois ans construit comme des ensembles cohérents de compétences et de savoirs associés, hiérarchisés et organisés. Il est maintenant absolument nécessaire que toutes les équipes pédagogiques les mettent en œuvre avec leurs élèves ou leurs apprentis. Je compte sur vous pour mener avec sérieux et avec obstination ce travail essentiel, et de les mettre à jour pour la période de 2011 à 2014.

Le diplôme intermédiaire

Tous les élèves bénéficient d'une certification intermédiaire de niveau 5. (Voir mes recommandations pédagogiques de l'année dernière)

Organisation des enseignements

(Voir mes recommandations pédagogiques de l'année dernière)

Le Contrôle en Cours de Formation CCF

Voici quelques rappels qui concernent toutes les spécialités :

« Le Contrôle en Cours de Formation est une évaluation certificative d'un ensemble de compétences terminales, réalisée par sondage par les formateurs eux-mêmes, au fur et à mesure que les formés atteignent le niveau requis sans interrompre le processus de formation ». (Extrait du rapport de propositions IGEN sur le CCF, mars 2002)

« Les compétences sont regroupées dans les unités constitutives du diplôme qui doivent être, sauf exception, évaluées chacune **en une seule situation d'évaluation**.

- Premier type d'exception : Il peut être nécessaire d'évaluer une unité en plusieurs fois, lorsque les situations de travail demandent trop de temps ou qu'un enchaînement est techniquement et professionnellement nécessaire. On doit alors prévoir deux situations d'évaluation au maximum.
- Deuxième type d'exception : Le découpage en unités a été réalisé de telle manière qu'une même unité rassemble plusieurs processus de travail indépendants. Il pourrait apparaître légitime de prévoir plusieurs situations d'évaluation (exemple : réalisation, mise en service, maintenance) ».

Le CCF repose sur la responsabilité des formateurs et de l'équipe pédagogique quant à la conception et la mise en œuvre des situations d'évaluation, sous le contrôle des corps d'inspection. Celles-ci permettent d'évaluer des compétences et/ou des savoirs associés. Sauf indication réglementaire contraire, elles reposent sur une ou des activités de la progression pédagogique. Elles sont certificatives, et le candidat doit les identifier comme telles. Il appartient au chef d'établissement, garant du bon déroulement des épreuves, d'informer les candidats du calendrier du CCF, selon la forme qui lui convient.

« On certifie au fur et à mesure que l'ensemble des compétences d'une même unité sont atteintes. D'un point de vue pratique, il faut se fixer une période dans laquelle sont organisées les évaluations afin de rester dans le cadre légal de la durée de formation. Mais cela ne signifie en aucun cas que tout le monde doive être évalué en même temps. Ceux qui sont prêts sont évalués, ceux qui ne le sont pas le sont plus tard après un complément de formation (si possible en auto formation partielle afin de ne pas ralentir la progression des autres). A la fin du délai prévu tous devront avoir été évalués. Ceux qui n'ont pas atteint les compétences évaluées de l'unité, recevront une note inférieure à la moyenne pour l'unité considérée. Le jeu des compensations et du barème permettra éventuellement d'obtenir l'examen ».

Lorsqu'un élève est absent pendant toute la période d'évaluation, il est évalué à son retour après une période de formation. Lorsqu'un élève est définitivement absent, il n'a pas de note, et il est marqué « absent ». La note « zéro » signifie absence de savoir, de travail et de compétence (exemple : feuille blanche rendue).

Principes de construction des situations d'évaluation

« Une situation d'évaluation est définie à partir des éléments suivants :

- les compétences à évaluer ;
- les conditions de l'évaluation ;
- la définition de l'activité à réaliser et ses conditions de réalisation ;
- la performance attendue ;
- les critères de l'évaluation (fiche académique, identique pour tous les candidats de tous les établissements : lycée, CFA, etc.).

Les conditions de réalisation de l'activité comportent des éléments relatifs au contexte technique (moyens, équipements, modes d'organisation du travail, ...), aux consignes et instructions, aux caractéristiques de temps et de lieu, à la situation de communication, aux relations fonctionnelles, aux outils et documents fournis, à l'étendue de responsabilité ou au degré d'autonomie, ... » (Extrait de la note de service N° 97-077 du 18 mars 1997) ».

Les fiches d'évaluations par CCF sont à archiver par l'établissement pendant cinq ans.

Les situations qui ont lieu durant la période de formation en milieu professionnel donnent lieu à une concertation entre les enseignants et le tuteur. **Les nouveaux livrets « bac pro trois ans » sont à utiliser dans toutes les spécialités.**

Les niveaux taxonomiques

(Voir mes recommandations pédagogiques de l'année dernière)

Les espaces pédagogiques : bac pro SEN ou ELEEC en trois ans

(Voir mes recommandations pédagogiques de l'année dernière)

Enseignement d'économie gestion en STI

Un nouveau référentiel d'économie et gestion en classe de baccalauréat professionnel des domaines des Sciences et Techniques Industrielles a été publié au BO spécial n° 2 du 19 février 2009. Il est applicable en classe de seconde à la rentrée 2009, en classe de première à la rentrée 2010 et à la **rentrée 2011 en classe de terminale**. L'enseignement de l'Économie-Gestion est conçu en appui de la spécialité de formation et vise à élargir le champ des compétences professionnelles aux différents contextes d'exercice de l'emploi. Le programme est donc construit autour d'un tronc commun de connaissances pour tous les baccalauréats professionnels du secteur industriel et d'un approfondissement de certaines connaissances en fonction de la spécificité du baccalauréat concerné. Ces connaissances seront abordées différemment selon le secteur d'activités (approche métiers).

De ce fait, il est préconisé que les 84 heures dévolues à cet enseignement sur le cycle de 3 années soient organisées sur la base de la démarche de projet. Un guide d'accompagnement académique du référentiel d'économie-gestion permettra aux enseignants de se positionner dans cet enseignement.

L'enseignement de la construction en STI

Les enseignements en "construction mécanique", pour les métiers de l'industrie permettent aux élèves de développer des compétences de lecture, de décodage et de compréhension des systèmes techniques. Ces enseignements s'appuient sur des méthodes pédagogiques spécifiques. Ils sont confiés à un enseignant de "Génie mécanique construction". Pour les Baccalauréats Professionnels préparant aux métiers de l'électricité et de l'électronique, l'horaire devrait représenter environ 90 heures en classe de seconde, sur les 1152 heures dédiées à l'enseignement professionnel. Pour l'ensemble des autres métiers, il devrait représenter 252 heures sur les 1152 heures dédiées à l'enseignement professionnel, réparties sur les trois années du cycle. Cet horaire devrait, pour au moins la moitié du temps, permettre des activités de travaux pratiques et des activités sur postes informatiques avec un effectif réduit. Il convient dans tous les cas de maintenir, dans ces enseignements, une pratique des outils de CFAO, de DAO et de simulation.

L'accompagnement personnalisé

Ce dispositif d'aide aux élèves des sections professionnelles concerne **tous** les enseignants. Chaque établissement mettra en œuvre l'accompagnement personnalisé selon des modalités qui lui sont propres, par exemple : en classe de seconde, une aide pour les élèves en difficulté ; pour les élèves de première des formations spécifiques selon le projet d'établissement et pour les élèves en classe terminale, la mise en œuvre d'une préparation à la poursuite d'étude en BTS.

Dans tous les cas, une pédagogie de la réussite sera privilégiée.

4. Priorités nationales

NOR : MENE1111098C circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011 MEN - DGESCO A3-1

Un objectif naturel s'impose à chacun des acteurs de l'École : améliorer les acquis des élèves significativement et durablement à tous les niveaux de la scolarité. Cette priorité est d'autant plus cruciale aujourd'hui que les résultats des enquêtes nationales et internationales soulignent, d'une part, la performance moyenne de notre système éducatif et, de l'autre, des écarts importants entre les élèves, déterminés par le cadre social et culturel. Il s'agit donc de concilier l'École pour tous et la réussite de chacun, en s'assurant que chaque élève, quel que soit son parcours, dispose d'un corpus commun de connaissances et de valeurs à la fin de la scolarité obligatoire. Trois lignes de force sous-tendent cette ambition : la priorité absolue donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux, la personnalisation des parcours des élèves et la volonté d'accorder une plus grande liberté d'action aux établissements scolaires, dans le double dessein de promouvoir l'excellence et de lutter contre les inégalités.

La poursuite de la réforme du lycée sous toutes ses composantes - générale, technologique et professionnelle - constitue une priorité majeure de la rentrée 2011. Engagée dès la rentrée 2009 dans la voie professionnelle, elle s'est poursuivie par la mise en place de la nouvelle classe de seconde générale et technolo-

gique à la rentrée 2010. En 2011, les classes terminales du baccalauréat professionnel et de premières générales et technologiques entrent dans une phase de rénovation. Les stages passerelles permettent de favoriser les changements d'orientation, en évitant notamment les orientations par défaut. Ils peuvent concerner des changements de voie (entre les voies professionnelle, technologique et générale) ou des changements de série (voie générale ou technologique). L'année scolaire 2011-2012 se caractérise par la mise en œuvre de la réforme des séries technologiques industrielles. Elles ont été profondément rénovées pour permettre aux jeunes, dès la rentrée 2011, de mieux se préparer à la poursuite d'études, en favorisant des choix d'orientation post-baccalauréat plus ouverts, grâce au renforcement des enseignements généraux et à l'acquisition de compétences transversales communes. La série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) vise l'acquisition d'une formation technologique polyvalente renforcée par un enseignement technologique spécifique décliné en quatre domaines : énergie et environnement – EE - , systèmes d'information et numérique – SIN - , innovation technologique et éco-conception – ITEC – et architecture et construction – AC -. Ainsi redéfinie, la série STI2D permet de mieux prendre en compte les préoccupations liées au développement durable, et notamment les préconisations formulées lors de la Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte qui s'est tenue dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La classe terminale professionnelle doit prendre toute sa place. La mise en œuvre de la nouvelle terminale professionnelle est la dernière étape de la rénovation de cette voie engagée depuis la rentrée 2009. Même si le diplôme intermédiaire introduit à la session d'examen 2011, en fin de classe de première professionnelle, permet de sécuriser le parcours scolaire des élèves et d'éviter une sortie sans diplôme, il convient de faire en sorte qu'ils puissent poursuivre leur scolarité jusqu'au baccalauréat. De la même façon, il faut être attentif aux taux de passage entre la seconde et la première professionnelle.... Il convient d'encourager toute forme de mixité des publics dans les formations professionnelles.

Pour tout connaître sur la rénovation de la voie professionnelle : - B.O. spécial n° 2 du 19 février 2009 et B.O. spécial n° 9 du 15 octobre 2009 relatifs à la rénovation de la voie professionnelle

5. Les baccalauréats professionnels

Tous les textes et les décrets

Vous pouvez consulter tous les textes et les décrets sur :

<http://www.education.gouv.fr/cid2552/le-baccalaureat-professionnel.html>

Recommandations pédagogiques pour le bac pro en trois ans

(Lire ANNEXE 2 jointe, qui est une synthèse des recommandations pédagogiques de toutes les disciplines)

Résultats aux examens :

Moyennes nationales :

Avec 83,6 % d'admis, les résultats au baccalauréat professionnel baissent de 2,6 points par rapport à 2010. Cependant, le nombre de bacheliers professionnels est en forte progression de près de 37 000, du fait de l'arrivée à la session 2011 des premiers gros effectifs d'élèves ayant bénéficié de la réforme de la voie professionnelle. Le secteur de la production baisse davantage (-3,2 points) à 81,5 % que le secteur des services (-2,5 points) qui s'établit à 84 %.

Nombre de mentions au niveau national :

Baccalauréat	Total Admis	Mention			Total
		Très bien	Bien	Assez bien	
Général	283 182	7,5	15,5	27,7	50,7
Technologique	123 275	0,9	6,7	26,6	34,2
Professionnel	139 922	0,9	9,7	33,3	43,9
Ensemble hors agriculture	546 379	4,4	12,0	28,9	45,3
STAV	5 226	0,2	3,4	23,7	27,3
Professionnel agricole	14 371	0,1	6,5	33,7	40,3
Ensemble agriculture	19 597	0,2	5,7	31,0	36,9
Ensemble	565 976	4,2	11,8	29,0	45,0
Rappel 2010	530 326	4,1	11,6	28,5	44,3

Source : MENJVA-DEPP et MAA PRAT

Moyennes académiques :

La moyenne académique de réussite au bac pro se monte à 83,94 %, légèrement supérieure à la moyenne nationale.

Cependant, les taux de réussite sont :

en bac pro ELEEC	= 76,17 %	soit 7,5 points sous la moyenne acad.
en bac pro SEN	= 84,57 %	
en bac pro IG PG	= 90,90 %	
en bac pro AMA CG	= 91,66 %	
en bac pro IG PI	= 95,65%	

6. Le bac pro SEN

Huit établissements proposent le bac pro SEN dans l'Académie de Strasbourg. Ci-dessous les champs d'application proposés par chaque établissement :

Champs d'application enseignés	Lycée
Audiovisuel Multimédia Télécommunication et réseaux	Lycée Gutenberg à Illkirch
Électronique Industrielle et Embarquée Alarme Sécurité Incendie	Lycée Couffignal à Strasbourg
Electrodomestique Alarme Sécurité Incendie	Lycée Goulden à Bischwiller
Télécommunication et réseau Électronique Industrielle et Embarquée	Lycée Pointet à Thann
Audiovisuel Multimédia Alarme Sécurité Incendie	Lycée Stoessel à Mulhouse
Electrodomestique Alarme Sécurité Incendie	Lycée Weiss à Ste Marie aux Mines
Télécom et réseaux Audiovisuel Multimédia	Institution Saint Jean à Colmar
Télécommunication et réseaux Électronique Industrielle et Embarquée	Lycée Charles de Foucauld À Strasbourg Schiltigheim

Important : chaque élève **dans chaque établissement** est formé au tronc commun (70 % du temps et du référentiel). On lui proposera **dans chaque établissement** deux champs d'application (30 % du temps de formation). Chaque établissement inscrira les élèves à l'examen - *dans un des champs d'application enseignés* - . Les PFMP pourraient aider les élèves dans leur choix.

Résultats aux examens

Bac Pro SEN : systèmes électroniques numériques

Taux de réussite	Rappel en 2008	Rappel en 2009	Rappel en en 2010	Académie	Bas-Rhin	Haut-Rhin
				Tous candidats en 2011	Tous candidats en 2011	Tous candidats en 2011
Nombre d'inscrits	29	43	106	188	103	85
Nombre de présents	29	43	106	188	103	85
Nombre d'admis	27	39	96	159	91	68
Taux de réussite en %	93,10 %	90,69 %	90,56 %	84,57 %	88,3 %	80,0 %

Lors de la session de juin 2011, les 188 copies de l'épreuve E2 « étude de technologie », au moment de la correction, se sont réparties de la manière suivante :

- Electrodomestique 29 copies
- Télécom et Réseaux 82 copies
- Electronique industrielle embarquée 5 copies
- Sécurité, malveillance, incendie 14 copies
- Audiovisuel multimédia 58 copies

Attention : dans certains établissements il existe un manque de cohérence entre les choix des candidats à l'examen et les champs d'application enseignés. Dans d'autres établissements, tout se passe comme si les candidats n'avaient pas de choix, tous sont inscrits dans un champ d'application unique.

Parmi les 159 admis au bac pro SEN, on compte :

2 mentions Très Bien (1 Bas-Rhin, 1 Haut-Rhin)
 22 mentions Bien (18 Bas-Rhin, 4 Haut-Rhin)
 53 mentions Assez-Bien (34 Bas-Rhin, 19 Haut-Rhin).

- Dans le Bas-Rhin : 91 admis sur 103 candidats soit 88,3 % de réussite
- Dans le Haut-Rhin : 68 admis sur 85 candidats soit 80,0 % de réussite

Comme tous les ans, les taux de réussite sont supérieurs dans le Bas-Rhin par rapport au Haut-Rhin. J'invite chaque établissement à analyser ses résultats.

BEP SEN : systèmes électroniques numériques

Certification diplôme intermédiaire

SPECIALITES génie élec BEP métiers de l'électro- nique, puis BEP SEID, puis BEP SEN	ACADEMIE DE STRASBOURG				Haut-Rhin				Bas-Rhin			
	TOTAL inscrits	TOTAL Présents	ADMIS Nombre	ADMIS % admis / présents	TOTAL Haut-Rhin inscrits	TOTAL Haut-Rhin Présents	ADMIS Haut-Rhin Nombre	ADMIS % Haut-Rhin admis / présents	TOTAL Bas-Rhin inscrits	TOTAL Bas-Rhin Présents	ADMIS Bas-Rhin Nombre	ADMIS % Bas-Rhin admis / présents
Rappel session 2007	128	125	91	73 %	65	62	47	76 %	63	63	44	70 %
Rappel session 2008	133	130	108	83 %	63	60	45	75 %	70	70	64	91 %
Rappel session 2009	107	105	93	89 %	40	40	37	93 %	67	65	56	86 %
Rappel session 2010	130	130	114	87,7 %	65	65	58	89,2 %	65	65	56	86,2 %
SESSION 2011	146	146	131	89,7 %	83	83	73	88,0 %	63	63	58	92,1 %

Remarque :

- Dans le Bas-Rhin : 58 admis sur 63 candidats soit 92,1 % de réussite
- Dans le Haut-Rhin : 73 admis sur 83 candidats soit 88,0 % de réussite

Comme tous les ans, les taux de réussite sont meilleurs dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin. J'invite là aussi chaque établissement à analyser ses résultats.

7. Le bac pro Industries graphiques

Un seul établissement propose le bac pro IG dans l'Académie de Strasbourg : le lycée des Métiers Gutenberg à Illkirch-Graffenstaden.

Résultats aux examens

7.1. La certification du diplôme intermédiaire

BEP IG PG : production graphique

Taux de réussite	élèves et apprentis session juin 2011
Nombre d'inscrits	23
Nombre de présents	23
Nombre d'admis	22
Taux de réussite en %	96%

BEP IG PI : production imprimée

Taux de réussite	élèves et apprentis session juin 2011
Nombre d'inscrits	18
Nombre de présents	18
Nombre d'admis	18
Taux de réussite en %	100%

Remarque : Les résultats aux BEP des industries graphiques sont excellents. Félicitations.

7.2. Les baccalauréats professionnels**Bac Pro PG : production graphique**

Taux de réussite	élèves et apprentis Rappel 2009	élèves et apprentis Rappel 2010	élèves et apprentis session juin 2011
Nombre d'inscrits	29	28	22
Nombre de présents	29	28	22
Nombre d'admis	25	25	20
Taux de réussite en %	86,20 %	89,28 %	90,90 %

Les mentions obtenues par les lauréats des bac pro PG :

Mentions TB : 0 Mention Bien : 2 Mention assez bien : 7 Admis sans mention : 11

Bac Pro PI : production imprimée

Taux de réussite	élèves et apprentis Rappel en 2009	élèves et apprentis Rappel en 2010	élèves et apprentis Session de 2011
Nombre d'inscrits	22	27	23
Nombre de présents	22	27	23
Nombre d'admis	18	25	22
Taux de réussite en %	81,81 %	92,59 %	95,65%

Les mentions obtenues par les lauréats des bac pro PI :

Mentions TB : 1 Mention Bien : 2 Mention assez bien : 7 Admis sans mention : 12

Remarque : Les résultats aux bac pro sont aussi excellents qu'aux BEP. Le nombre de mentions est supérieur aux moyennes académique et nationale. Tous mes compliments. J'encourage les équipes pédagogiques à poursuivre leur effort pour continuer dans cette voie de la réussite.

Nota : Il a été créé au niveau national une option C - la spécialité « façonnage de produits imprimés, routage » du baccalauréat professionnel des industries graphiques.

Bac Pro AMA CG : Communication graphique

Taux de réussite	élèves et apprentis session juin 2011
Nombre d'inscrits	25
Nombre de présents	24
Nombre d'admis	22
Taux de réussite en %	91,66 %

Les mentions obtenues par les lauréats des bac pro AMA CG :

Mentions TB : 0 Mention Bien : 5 Mention assez bien : 10 Admis sans mention : 7

Attention à la mise en œuvre du nouveau référentiel « Bac Pro AMA communication visuelle ».

8. Le bac pro ELEEC

26 établissements proposent le bac pro ELEEC en trois ans dans l'Académie de Strasbourg.

				Champ d'application principal bac pro ELEEC
Altkirch	Lycée Professionnel IC	Public		Résidentiel/Tertiaire
Bischwiller	Lycée Goulden	Public		Industrie
Cernay	CFA du lycée Eiffel	Public	CFA	Résidentiel/Tertiaire
Colmar	CFA Marcel Rudloff	Privé	CFA	Résidentiel/Tertiaire
Eckbolsheim Strasbourg	CFAI Alsace	Privé	CFA	Industrie
Guebwiller	Lycée Deck	Public		Résidentiel/Tertiaire
Haguenau	Lycée Xavier Nessel	Public		Résidentiel/Tertiaire
Haguenau	CFA Lycée Xavier Nessel	Public	CFA	Résidentiel/Tertiaire
Illkirch	Lycée Le Corbusier	Public		Résidentiel/Tertiaire
Illkirch	CFA Lycée Le Corbusier	Public	CFA	Résidentiel/Tertiaire
Ingersheim	Lycée Lazare de Schwendi	Public		Industrie
Masevaux	Lycée Vogt	Public		Industrie
Molsheim	Lycée Louis Marchal	Public		Industrie
Mulhouse	C.F.A.I. Alsace	Privé	CFA	Industrie
Mulhouse	Lycée Stoessel	Public		Industrie
Pulversheim	Lycée Charles de Gaulle	Public		Industrie
Sainte Marie/Mines	Lycée Louise Weiss	Public		Industrie
Saint-Louis	Lycée Jean Mermoz	Public		Industrie
Sarre Union	Lycée Imbert	Public		Industrie
Saverne	Lycée Jules Verne	Public		Industrie
Schiltigheim	Lycée Charles de Foucauld	Privé		Industrie
Schirmeck	Lycée Haute-Bruche	Public		Industrie
Sélestat	Lycée Schwilgué	Public		Résidentiel/Tertiaire
Strasbourg	Lycée Marcel Rudloff	Public		Industrie
Strasbourg	Lycée Louis Couffignal	Public		Industrie
Wissembourg	Lycée Stanislas	Public		Industrie

Résultats aux examens

La certification du diplôme intermédiaire

Le BEP ELEEC est le diplôme intermédiaire du bac pro ELEEC. Tous les élèves en classes de Bac pro ELEEC en trois ans sont concernés par cette certification obligatoire.

BEP des métiers de l'électrotechnique

SPECIALITES génie élec BEP métiers de l'électrotechnique	ACADEMIE DE STRASBOURG				Haut-Rhin				Bas-Rhin			
	TOTAL inscrits	TOTAL Présents	ADMIS Nombre	ADMIS % admis / présents	TOTAL Haut-Rhin inscrits	TOTAL Haut-Rhin Présents	ADMIS Haut-Rhin Nombre	ADMIS % Haut-Rhin admis / présents	TOTAL Bas-Rhin inscrits	TOTAL Bas-Rhin Présents	ADMIS Bas-Rhin Nombre	ADMIS % Bas-Rhin admis / présents
RAPPEL SESSION 2007	847	818	520	64 %	420	402	250	62 %	427	416	270	65 %
RAPPEL SESSION 2008	865	831	594	71 %	410	388	269	69 %	455	443	325	73 %
RAPPEL SESSION 2009	832	823	653	79 %	397	395	300	76 %	435	428	353	82 %
RAPPEL SESSION 2010	670	660	470	71,2 %	322	315	237	75,2 %	348	345	233	67,5 %
SESSION 2011	472	458	377	82,3 %	167	161	128	79,5 %	305	297	251	84,5 %

Le nombre de candidats au BEP est en très forte diminution, mais les résultats aux examens progressent de façon satisfaisante, même si l'objectif de 100 % de réussite à la certification intermédiaire est encore loin d'être atteint.

Il faudrait se poser la question du devenir des élèves en classes de bac pro, et ayant échoué au BEP.

Bac pro ELEEC : Électrotechnique, Énergie et Équipements Communicants

Taux de réussite	Rappel session 2008	Rappel session 2009	Rappel session 2010	Session 2011	Bas-Rhin Session 2011	Haut-Rhin Session 2011
Nombre d'inscrits	391	395	379	588	332	256
Nombre de présents	387	390	374	579	330	249
Nombre d'admis	300	344	299	441	262	179
Taux de réussite en %	77,52 %	88,20 %	79,94 %	76,17 %	79,4 %	71,9 %
<i>Nbre mentions très bien %</i>	3 1 %	3 0,9 %	3 1 %	3 0,7 %	2 0,8 %	1 0,6 %
<i>Nbre mentions bien %</i>	24 8 %	34 9,9 %	22 7,7 %	36 8,2 %	25 9,6 %	11 6,1 %
<i>Nbre mentions assez bien %</i>	94 31 %	108 31 %	84 28 %	146 33 %	96 37 %	50 28 %
<i>Nbre sans mention %</i>	179 60 %	199 58 %	190 64 %	256 58 %	139 53 %	117 65 %

Pour le bac pro ELEEC, le taux de réussite est en baisse pour la troisième année consécutive. Il est en baisse de 3,78 points par rapport à l'année dernière et de plus de 9 points par rapport à 2009.

Mais le nombre de mentions au niveau académique est comparable à celui du niveau national. Je vous invite à faire le même travail de comparaison dans votre établissement.

Lors de la session de juin 2011, 54 % des candidats qui se sont présentés ont choisi le champ résidentiel tertiaire.

Le bac pro ELEEC se caractérise par une augmentation de + 55 % du nombre de candidats par rapport à l'année dernière en raison de la transformation de certaines sections de BEP en classes de bac pro ELEEC.

Sections Européennes bac pro ELEEC :

L'Académie de Strasbourg compte plusieurs sections européennes : à Pulversheim, au lycée Stoessel à Mulhouse, à Ingersheim, à Wissembourg et à St Louis pour la langue allemande, et à Masevaux pour la langue anglaise.

Je remercie tous les enseignants de DNL pour leur engagement professionnel.

9. Le CAP Pro Elec

Treize lycées et trois CFA de l'Académie de Strasbourg préparent des candidats au CAP Pro Elec

LPO JEAN JACQUES HENNER - ALTKIRCH
LPO THEODORE DECK - GUEBWILLER
LP XAVIER NESSEL - HAGUENAU
LPO LYC METIER LE CORBUSIER - ILLKIRCH
LPO LYC METIER LAZARE DE SCHWENDI - INGERSHEIM
LPO LOUIS MARCHAL - MOLSHEIM
LP CHARLES STOESSEL - MULHOUSE
LPO JEAN MERMOZ - SAINT LOUIS
LPO LOUISE WEISS - SAINTE MARIE AUX MINES
LP HAUTE-BRUCHE - SCHIRMECK
LPO JEAN-BAPTISTE SCHWILGUE - SELESTAT
LPO MARCEL RUDLOFF - STRASBOURG
LP CHARLES POINTET - THANN

Résultats aux examens

CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques : CAP Pro Elec

SPECIALITES génie élec CAP Pro Elec	ACADEMIE DE STRASBOURG				Haut-Rhin				Bas-Rhin			
	TOTAL inscrits	TOTAL Présents	ADMIS Nombre	ADMIS % admis / présents	TOTAL Haut-Rhin inscrits	TOTAL Haut-Rhin Présents	ADMIS Haut-Rhin Nombre	ADMIS % Haut-Rhin admis / présents	TOTAL Bas-Rhin inscrits	TOTAL Bas-Rhin Présents	ADMIS Bas-Rhin Nombre	ADMIS % Bas-Rhin admis / présents
Rappel session 2007	173	157	126	80 %	47	47	40	85 %	126	110	86	78 %
Rappel session 2008	158	146	122	84 %	43	41	37	90 %	115	105	85	81 %
Rappel session 2009	152	151	116	77 %	45	45	38	84 %	107	106	78	74 %
Rappel session 2010	180	176	131	74,4 %	67	66	50	75,8 %	113	110	81	73,6 %
Session 2011	287	281	209	74,4 %	142	139	107	77,0%	145	142	105	73,9%

Le taux de réussite se stabilise après plusieurs années de baisse.

Le nombre de candidats est en augmentation de près de **60 %** d'une année sur l'autre !

Le travail pédagogique engagé dans chaque établissement depuis quelques années doit encore être poursuivi en 2011/2012. Une actualisation des formations, la mise en œuvre de nouveaux appareillages, le respect des normes en vigueur, une formation aux nouvelles pratiques professionnelles sont incontournables.

10. Rédaction de sujets d'examen et de concours

10.1. Concours général des métiers ELEEC

La finale du concours général des métiers 2012 aura lieu dans l'Académie de Nantes. J'invite les enseignants à inscrire leurs meilleurs élèves à l'écrit du concours général des métiers. Il est regrettable de constater l'absence de candidature dans de nombreux lycées et CFA d'Alsace.

10.2. 42^{ème} Olympiades des métiers en 2012

Les prochaines olympiades des métiers se dérouleront en 2012. Les lycées et les CFA peuvent dès cette année envisager d'y faire participer un élève ou un apprenti d'Alsace. La finale française des 42^{ème} Olympiades des Métiers aura lieu en Auvergne en 2012 et la finale européenne à Leipzig en Allemagne en 2013.

10.3. 4^{ème} Trophée Legrand en 2012

Ce grand concours national propose aux élèves et apprentis de la filière ELEEC une confrontation innovante, à la fois ludique et professionnelle, entre acquis théoriques et mises en œuvre des solutions technologiques les plus récentes, sur Internet. Renseignement : <http://www.trophee.legrand.fr/>

Le Trophée Legrand sensibilise les jeunes aux questions d'actualité comme la domotique ou l'efficacité énergétique des bâtiments. En 2011, les lauréats avaient, en plus, la possibilité de participer à un projet humanitaire avec l'ONG « **Électriciens sans frontières** ».

<http://www.electriciens-sans-frontieres.org/>

Les enseignants qui souhaiteraient s'engager avec l'association « **Électriciens sans frontières** » peuvent contacter le président de la délégation régionale Alsace : ESF Alsace, Jean LIEB, Président : lieb.jean@orange.fr

10.3. Concours CAPEP ou CAPLP et mastérisation des formations

J'encourage les enseignants non titulaires à se présenter au CAPEP ou CAPLP.

- Il faut être titulaire d'un master 2 pour pouvoir se présenter au concours externe.
- Pour le concours interne, l'épreuve écrite d'admissibilité du CAPLP interne est remplacée par l'étude, par le jury, d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Voir l'arrêté du 27 avril 2011.

<http://www.education.gouv.fr/cid4607/calendrier-des-concours-session-2012.html>

10.4. Rédaction de sujets d'examen

Le travail remarquable des enseignants de l'Académie de Strasbourg est à souligner. Différents sujets ont été proposés et retenus au niveau national :

- un sujet de CAP Pro Elec,
- un sujet de bac pro ELEEC proposé par le lycée Schwendi à Ingersheim,
- un sujet de bac pro SEN rédigé au lycée Stoessel à Mulhouse : ce sujet a été retenu au niveau national pour la session de juin 2011,
- trois sujets de trois épreuves des bac pro industries graphiques production imprimée et production graphique : tous les trois sujets ont été retenus au niveau national pour la session de juin 2011.

Félicitations aux **auteurs** des sujets retenus pour la session 2011.

11. Nouveaux équipements pédagogiques

11.1. Sujet du BEP ELEEC examen ponctuel

Le sujet de l'épreuve ponctuelle du BEP ELEEC (pour les candidats libres) a été rédigé par un groupe d'enseignants de l'Académie de Strasbourg.

Tous les candidats libres ont câblé la même platine, une application industrielle.

Voir le sujet et les schémas sur les trois fichiers de l'ANNEXE 3.

Les établissements recevront un lot de matériel pour réaliser un exemplaire de cette platine. Elle servira de modèle pour les sujets de réalisation du BEP ELEEC. **Chaque établissement conservera cet équipement comme support de sujet d'examen des candidats libres pour les années suivantes.**

11.2. La rénovation des espaces 3D

Chaque établissement ayant un bac pro ELEEC rénovera son espace 3D. Les enseignants montreront aux élèves les nouveaux modes de pose de l'appareillage électrique. Vous trouverez des exemples sur : http://www.legrand.fr/professionnels/accueil-commandes-et-branchements_425.html

11.3. Matériel pédagogique destiné aux bac pro SEN

La commission permanente du Conseil Régional d'Alsace qui s'est réunie le 17 juin 2011 a décidé d'accorder aux établissements publics une subvention de 2100 euros en vue de l'acquisition d'un système didactisé d'un bus de communication industriel. Je demande à tous les établissements d'acheter, avant octobre 2011, le même système partout, afin de pouvoir l'utiliser également pour la certification au BEP SEN ou au bac pro SEN, **y compris pour les candidats libres.**

11.4. Matériel pédagogique destiné aux bac pro des industries graphiques

Au lycée / CFA Gutenberg un projet de renouvellement du parc machine est en cours de préparation pour la rentrée prochaine. Il s'agit de moderniser les équipements en mettant l'accent sur le numérique sous toutes les formes. La mise en place de simulateurs d'impression est également prévue.

11.5. Laboratoire « systèmes ELEEC »

Depuis plus de cinq ans, je vous ai envoyé dans mes recommandations pédagogiques annuelles le synoptique du « laboratoire systèmes des baccalauréats professionnels ELEEC ». Maintenant, tous les lycées devraient avoir terminé les travaux selon le modèle proposé. Quelques établissements ont déjà organisé une manifestation de type « inauguration », par exemple à l'occasion des portes ouvertes du lycée, d'autres en sont encore aux travaux de finition de leur laboratoire.

12. Formation des élèves à la H.T.A.

Les élèves des spécialités de l'électrotechnique peuvent bénéficier d'un jour de formation par an à la HTA, au Centre de formation d'Electricité de Strasbourg à Mundolsheim.

Les établissements qui souhaiteraient inscrire leurs élèves à ces formations doivent remplir le fichier joint : [ANNEXE 4](#).

Les TP prévus sont les suivants

- ❖ Mesure de prise de terre
- ❖ Consignation déconsignation HTA BT, manœuvres, VAT, mise à la terre et en CC
- ❖ Visite des installations de distribution d'électricité 225kV/63kV /20kV.
- ❖ Confection d'une dérivation BT.
- ❖ Démonstration d'un court-circuit réel de 3800 A. Animation par ES
- ❖ Transformateur HTA/BT: réglage de la prise de tension et mesure d'isolement sur un transformateur
- ❖ Câbles souterrains : identification d'un câble et identification d'une phase.
- ❖ Protections HTA.
- ❖ Confection d'une extrémité HTA

Le nouveau TP 8 : protection HTA est joint dans l'**ANNEXE 5**. Ce sont trois fichiers à ajouter au CD ressources avec les TP HTA distribués par ES en 2010.

Le nombre de places étant limité, voir tableau ci-dessous, seules les premières inscriptions seront prises en compte.

Octobre à décembre		Janvier à avril	
2010	300 élèves	300 élèves	2011
2011	400 élèves	400 élèves	2012
2012	500 élèves	500 élèves	2013
2013	600 élèves	600 élèves	2014
2014	600 élèves	600 élèves	2015

Les proviseurs ou les chefs de travaux des établissements qui souhaiteraient inscrire leurs élèves aux formations HTA en 2011/2012 sont priés d'envoyer avant le 21 sept 2011 l'**annexe 4** ci-jointe en précisant le jour de la semaine, les classes et les noms des élèves concernés, directement par courriel à Monsieur F.X. WEIBEL : francois-xavier.weibel@es-groupe.fr
Vous obtiendrez la date exacte de la formation par courriel après la période d'inscription.

Journées européennes du patrimoine : portes ouvertes dans des centrales électriques

Dans le cadre des journées du patrimoine (17 et 18 septembre), EdF ouvre les portes de ses centrales hydrauliques et nucléaires, dont les centrales : hydraulique à Kembs et nucléaire à Fessenheim.

Une pré-inscription sur internet est demandée.

<http://les-journees-de-l-industrie-electrique.edf.com/les-journees-de-l-industrie-electrique-edf-59369.html>

13. Périodes de formation en milieu professionnel

De nouveaux livrets de suivi des PFMP et des documents de certifications des élèves pour les bac pro sont entrés en vigueur en 2009. Ces nouveaux livrets concernent les élèves en bac pro SEN, ELEEC, PI et PG en trois ans. Pour vous aider dans la recherche de stage, consulter le site www.stages-alsace.net.

Je conseille aux équipes la relecture des Bulletins Officiels et de la circulaire suivante :

- Circulaire N° 2000-095 du 26 juin 2000.
- Bulletin Officiel n° 2 du 8 janvier 2009 Convention type pour les élèves de lycée professionnel, note de service n° 2008-176 du 24-12-2008 (NOR : MENE0801012N).
- Bulletin Officiel spécial n° 2 du 19 février 2009.

Le cycle de formation menant au baccalauréat professionnel comporte 22 semaines de formation en milieu professionnel incluant les semaines nécessaires à l'obtention du diplôme intermédiaire. Il convient de porter une attention particulière à leur organisation dans le cadre du parcours de formation en trois ans. Les formations SST, PRAP, etc. peuvent être prises sur les PFMP. La typologie des entreprises choisies pour effectuer les périodes de formation en milieu professionnel sera déterminante pour poursuivre

l'approfondissement lié au champ d'application retenu. Pour chaque élève, il serait souhaitable de limiter le nombre d'entreprises dans lesquels il effectue une PFMP. Les enseignants proposent aux élèves une liste d'entreprises formatrices. Il est souhaitable de décaler les départs en PFMP pour les groupes d'une classe, de sorte qu'une demi-division soit présente au lycée (travail à effectif réduit).

Les termes de la circulaire N° 2000-095 du 26 juin 2000 relatifs à l'encadrement des périodes de formation en entreprise sont toujours d'actualité.

14. Formation continue des enseignants

Le Plan Académique de Formation 2011/2012 n'existe qu'au format numérique consultable depuis le site académique <http://www.ac-strasbourg.fr/dafor>

Vous y trouverez les différentes actions pour votre formation continue. Je vous encourage à participer aux stages proposés. Pour vous y inscrire : <http://paf.site.ac-strasbourg.fr/consultation/>

En plus de cette offre académique, je vous invite à organiser au sein de votre établissement des formations d'initiatives locales (FIL) qui pourraient répondre à vos besoins spécifiques de formation.

Les formations et les animations pédagogiques spécifiques pour les enseignants de bac pro en trois qui ont été menées tous les mercredis pendant trois ans, sont maintenant terminées.

Les enseignants qui devront bénéficier d'une nouvelle formation à la « Prévention des Risques Électriques » (PRE) doivent s'adresser à la DAFOR au rectorat : charles.bonaud@ac-strasbourg.fr.

Une formation préparatoire à l'agrégation interne de Génie électrique est envisagée. Les candidats sont priés de s'y inscrire rapidement.

La formation en entreprise pour tous les profs d'électrotechnique aura lieu cette année les 17, 18, 19, et 20 octobre 2011. Nous serons accueillis par la Société **OSRAM** à Molsheim. Le thème cette année sera l'éclairagisme.

Une dizaine d'enseignants STI ont participé à des formations nationales du CERPET. Toutes les informations concernant les stages CERPET se trouvent sur <http://www.cerpet.adc.education.fr>

Pour plus de renseignements dans le domaine de la formation continue, n'hésitez pas à contacter Mme Catherine PETER : catherine.peter@ac-strasbourg.fr.

Le salon « Educatec – Educatic » se déroulera à Paris les 23, 24 et 25 novembre 2011.

Comme tous les ans, les ressources dématérialisées seront installées sur le site académique ; elles sont consultables à distance sur :

http://www.ac-strasbourg.fr/sections/enseignements/seconaire/pedagogie/les_disciplines/sciences_et_techniqu/page2/sciences_et_techniqu2133/view

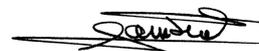
Je vous recommande de consulter régulièrement :

- ✓ le site de l'Académie de Strasbourg : <http://ac-strasbourg.fr>
- ✓ les ressources sur RESELEC : <http://www.iufmrese.cict.fr>
- ✓ les ressources du CERPET STI : <http://www.cerpet.education.gouv.fr>
- ✓ le portail des filières STI <https://www.cerpet.adc.education.fr/filieres.asp>

Je souhaite la bienvenue aux enseignants qui ont obtenu une mutation dans l'Académie de Strasbourg. Nous avons le plaisir d'accueillir un professeur stagiaire dans la spécialité électrotechnique au lycée Schwilgué à Sélestat. A toutes et à tous je souhaite une excellente année scolaire 2011/2012. Je compte sur votre engagement personnel en faveur de la jeunesse, les formations professionnelles sont encore plus nécessaires que d'habitude par temps de crise.

Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel
CIEPAS
6 Rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG Cedex 9
Tel : 03 88 23 37 87
Courriel du secrétariat : ce.ciepas@ac-strasbourg.fr

Edition du 29 août 2011



Jean-Charles Lambert
IEN-ET STI

jean-charles.lambert@ac-strasbourg.fr